

À la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest, tenue le 8 août 2022, au 122 rue St-Louis à 15h00 à laquelle sont présents :

André Ste-Marie Brébeuf
Pierre Bertrand Montcalm
Richard E. Dubeau Arundel
François Thibault Huberdeau
Luc Tremblay Amherst

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur André Ste-Marie

Le quorum étant constaté, M. le président souhaite la bienvenue aux membres.

Le secrétaire-trésorier/coordonnateur, Bernard Davidson est également présent.

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022.
- 4. Ratification des comptes à payer au 31 juillet 2022.
- 5. Dépôt d'une balance de vérification et état des revenus et déboursés au 31 juillet 2022.
- 6. Résolution autorisant l'inscription de la RIMRO au portail Clic Sécur.
- 7. Relevé des heures travaillées de Bernard Davidson pour le mois de juillet.
- 8. Suivi des opérations et de la qualité des collectes par la RIDR.
- 9. Suivi réclamation dommages au camion loué.
- 10. Compte-rendu des opérations de la patrouille verte.
- 11. Demande de rencontre de la RITL.
- 12. Varia.
- 13. Période de questions



14. Levée de la séance.

# 2. RÉSOLUTION 47-08-2022 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE la présente séance soit ouverte et que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les sujets suivants :

#### 12. Varia.

- a) Informations budget 2023;
- b) Modification du circuit de collecte, secteur lac Rond à Vendée

Adoptée à la majorité

#### 3. RÉSOLUTION 48-08-2022 — RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022. RÉSOLUTIONS NUMÉROS 40-07-2022 À 46 -07-2022

#### R. 48-08-2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022, soit ratifié tel que rédigé. Résolutions numéros 40-07-2022 à 46-07-2022.

Adoptée à la majorité



# 4. RÉSOLUTION 49-08-2022 - RATIFICATION DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2022

Il EST PROPOSÉ PAR M. François Thibault

QUE la liste des comptes à payer au 31 juillet 2022, pour un total de 55 438,29 \$ soit ratifiée et d'en autoriser le paiement;

À cette liste s'ajoute, si nécessaire, l'état de compte de l'imprimerie Léonard au montant de 469,96\$, daté du 27-07-2022.

Adoptée à la majorité

# <u>5. RÉSOLUTION 50-08-2022 - DÉPÔT D'UNE BALANCE DE VÉRIFICATION AU 31 JUILLET 2022</u>

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a déposé et remis à chaque membre du conseil, une balance de vérification, couvrant la période de début janvier au 31 juillet 2022;

CONSIDÉRANT les explications apportées sur les écarts à prévoir sur différents comptes, à savoir une majoration importante pour le carburant (à noter que les coûts du carburant pour le mois de juillet ne sont pas encore facturés), l'urée, les heures supplémentaires, l'entretien et les réparations, tous ces déboursés auront un impact important d'ici la fin de l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT QU'ON doit également prendre en considération les crédits budgétaires en lien avec la desserte de service de collectes en faveur de la municipalité de Boileau, lesquels ne sont pas tous inclus dans la balance de vérification, et que certains déboursés y apparaissent;

#### IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE le conseil d'administration accepte le dépôt de la balance de vérification au 31 juillet 2022.



Adoptée à la majorité

## <u>6. RÉSOLUTION 51-08-2022 AUTORISANT L'INSCRIPTION DE LA RIMRO AU PORTAIL CLIC SÉCUR</u>

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand et unanimement résolu :

QUE Madame Annie Bellefleur, secrétaire-trésorière adjointe et que madame Isabelle Labelle, responsable des finances de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest, soient autorisées à signer, pour et au nom de la régie, les documents requis pour l'inscription à clic Sécur et, généralement, à faire tout ce qu'elles jugeront nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer aux représentantes les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clic Sécur;

En conséquence, les administrateurs de la régie (RIMRO) apposent leur signature par l'adoption de la présente résolution mentionnée ci-dessus, laquelle est signée par leur mandataire, le secrétaire-trésorier Bernard Davidson en date du 8 août 2022;

Considérant que le président de la régie (RIMRO) a signé également cette résolution, elle est adoptée à l'unanimité de tous les membres du conseil d'administration;

QU'UN extrait de cette résolution soit acheminée à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

## 7.RELEVÉ DES HEURES TRAVAILLÉES DE BERNARD DAVIDSON POUR LE MOIS DE JUILLET

Bernard Davidson a déposé le relevé de ses heures travaillées pour le mois de juillet, soit un total de 34 heures et 15 minutes.



## 8. SUIVI DES OPÉRATIONS ET DE LA QUALITÉ DES COLLECTES PAR LA RIDR

Suite à la réception de voyages de matières organiques non conformes, en provenance des municipalités de Montcalm et Arundel, il a été décidé de séparer les collectes de ces deux municipalités afin de de valider d'où provenait la non-conformité.

Au cours de 3 semaines en juillet, il s'est avéré que les voyages de matières organiques non conformes provenaient de la municipalité de Arundel.

Ces voyages ont occasionnés des frais additionnels importants à la régie, le frais inhérents seront déposés lors d'une prochaine séance.

Pour ces motifs, le conseil d'administration considère de rendre obligatoire la participation à la patrouille verte pout toutes les municipalités de la régie.

D'ailleurs, la RIDR prévoit en 2023 imposer des amendes pour tout voyage de matières non conformes. Ce projet est présentement à l'étude par le conseil d'administration.

Bernard Davidson dresse un résumé des principales opérations de la régie en juillet. Celui-ci sera à l'extérieur de la région pour quelques jours à compter du 19 août prochain, par contre, il pourra être rejoint sur son cellulaire en cas de nécessité.

# 9. RÉSOLUTION 52-08-2022 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA FRANCHISE POUR LA RÉCLAMATION DES DOMMAGES AU CAMION LOUÉ

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

D'AUTORISER la régie à payer la franchise prévue au contrat d'assurance de la RIMRO, soit le montant de 5 000.\$, en lien avec la réclamation de Globocam pour dommages à la benne du camion loué.

Adopté à la majorité



## 10. COMPTE-RENDU DES OPÉRATIONS DE LA PATROUILLE VERTE

Le secrétaire trésorier remet à chaque membre une copie du rapport des visites du patrouilleur pour les récentes collectes des diverses matières.

Le conseil d'administration demande qu'une copie soit envoyée aux directeurs généraux de chaque municipalité de la régie.

#### 11. <u>DEMANDE DE RENCONTRE DE LA RITL</u>

Le secrétaire-trésorier a reçue une demande de rencontre de Gilles Bélanger de la RITL, la RITL désire discuter de la faisabilité d'un regroupement des régies.

En raison d'un conflit d'horaires, cette rencontre est reportée en septembre.

#### 12. INFORMATIONS BUDGET 2023

Une copie d'un tableau excel avec chiffres préliminaires pour le budget 2023 est remis à chaque membre. Une rencontre des membres du C.A est prévue pour le 29 août 2023 à 13h30 afin de finaliser le budget.

## <u>12 a) RÉSOLUTION 53-08-2022 MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR M. PIERRE BERTRAND

D'AUTORISER le secrétaire-trésorier Bernard Davidson, à effectuer les démarches légales, nécessaires à la modification de la section de l'entente prévoyant la formule de répartition des dépenses de la régie, la tarification des services et autorise à cet effet les déboursés requis.

Adoptée à l'unanimité



#### 12.b) MODIFICATION À LA COLLECTE AU LAC ROND SECTEUR DE VENDÉE

Monsieur Luce Tremblay demande à ce que la collecte soit prolongée sur le chemin privé du lac Rond. La régie a antérieurement effectuée la collecte sur cette partie de chemin, mais en raison de l'incapacité du chemin à supporter les poids des camions lors du dégel, et de certains dommages au chemin, la régie a cesser la collecte sur cette partie de chemin.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

#### R.54 -08-2022

#### 13. RÉSOLUTION 54-08-2022- LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire est épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE la séance soit levée.

Il est 17 h 15 minutes.

Adoptée à l'unanimité

procès-verbal équivaut à la signat contient au sens de l'article 142(2)	1
André Ste-Marie. Président	Bernard Davidson, sectrès.

Je. M. André Ste-Marie président, atteste que la signature du présent